

POLITIQUE DONNEES PERSONNELLES



APRIL ON

Dernière mise à jour : avril 2022

1. Préambule

La présente politique, qui complète les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Site, précise quels sont les traitements de données à caractère personnel réalisés ainsi que les droits du Partenaire et de l'Utilisateur sur les données le concernant.

Les définitions figurant dans les Conditions Générales d'Utilisation du Site s'appliquent également à la présente Politique..

2. Protection des données à caractère personnel

a) A quoi servent les données ?

Les données à caractère personnel de l'Utilisateur ou du Partenaire (ou de ses représentants s'il est une personne morale) font l'objet de traitements informatiques par APRIL Courtage et les Sociétés APRIL aux fins de :

- la réalisation des Services proposés par l'intermédiaire du Site, tels que décrits à l'article 8 des CGU du Site ;
- la conclusion de la convention de partenariat entre le Partenaire et APRIL Courtage, et son exécution, notamment pour :
 - la vérification des conditions d'immatriculation du Partenaire ;
 - la gestion administrative des relations commerciales avec le Partenaire (distribution des Produits, paiement des commissions, etc) ;
- l'animation et le suivi de la relation commerciale avec le Partenaire, fondé sur l'intérêt légitime d'APRIL Courtage et des Sociétés APRIL ;
- la réalisation de formations fondée sur l'intérêt légitime d'APRIL Courtage ;
- l'utilisation de cookies ou traceurs pour le bon fonctionnement du Site, fondé sur l'intérêt légitime d'APRIL Courtage, ainsi qu'à des fins de mesure d'audience fondé sur le consentement de l'Utilisateur ;
- la gestion des accès et la sécurisation du Site et notamment la surveillance des accès, fondé sur l'intérêt légitime d'APRIL Courtage et des Sociétés APRIL ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et application des sanctions financières, afin de répondre aux obligations légales des Sociétés APRIL et des Fournisseurs ;
- la lutte contre la fraude à l'assurance fondée sur l'intérêt légitime des Sociétés APRIL et/ou des Fournisseurs ;
- la surveillance du portefeuille afin de répondre aux obligations légales de protection de la clientèle des Sociétés APRIL et/ou des Fournisseurs ou fondé sur l'intérêt légitime des Sociétés APRIL pour la vérification du respect par le Partenaire des obligations de la convention de partenariat ;
- la mesure et l'amélioration continue de la qualité de service, fondée sur l'intérêt légitime d'APRIL Courtage et des Sociétés APRIL (possible enregistrement de vos courriers, e-mails et échanges téléphoniques pour analyse, ou contact par téléphone, e-mail ou sms pour des enquêtes) ;
- le respect des obligations légales d'APRIL Courtage et des Sociétés APRIL :
 - exécution des règles comptables, fiscales et sociales ;
 - contrôle des comptes ;
 - traitement des incidents ;
 - traitement des demandes d'exercice de droits sur les données à caractère personnel ;
- la gestion des éventuelles procédures amiables ou contentieuses et l'établissement de la preuve des obligations (pour apporter la preuve du respect des obligations légales ou se défendre en cas de contentieux) fondé sur l'intérêt légitime d'APRIL Courtage et des Sociétés APRIL ;
- le contrôle et le pilotage de l'activité, fondé sur l'intérêt légitime d'APRIL Courtage et des Sociétés APRIL :
 - contrôle et audit interne pour le suivi de activités et le bon fonctionnement des processus et des activités ;
 - mesure et établissement de statistiques des activités commerciales.



b) Qui accède aux données ?

Au sein des services d'APRIL Courtage et des Sociétés APRIL, seules les personnes ayant besoin de connaître des données dans le cadre de leurs missions y ont accès.

Selon les finalités, les données sont transmises aux organismes suivants :

- Les Fournisseurs des Produits pour la souscription et la gestion des contrats.
 - Les Fournisseurs des Produits et Tracfin pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
 - Les Fournisseurs des Produits pour la lutte contre la fraude.
 - Les prestataires de formations pour la réalisation des formations choisies par l'Utilisateur ou le Partenaire.
 - Les prestataires intervenant dans le traitement des données, dans le strict cadre de leurs missions, par exemple le prestataire informatique ou le prestataire de signature électronique.
- Les commissaires aux comptes pour les traitements liés au respect des obligations légales.

c) Où sont traitées les données ?

Les données sont traitées par APRIL Courtage et les Sociétés APRIL, et par leurs prestataires sur le territoire de l'Union Européenne. Elles peuvent toutefois faire l'objet exceptionnellement de transferts hors de ce territoire. En cas de transfert, les données sont encadrées par une convention de flux transfrontière établie conformément aux clauses contractuelles types en vigueur émises par la Commission européenne ou par les Règles d'entreprise contraignantes (BCR) des prestataires concernés.

d) Combien de temps sont utilisées les données ?

La durée de conservation des données dépend de la finalité de leur collecte. Les données sont conservées pendant :

- La durée de la relation commerciale avec le Partenaire, puis pendant les délais légaux de prescription pour la conclusion et l'exécution de la convention de partenariat entre le Partenaire et APRIL Courtage, ainsi que pour l'animation et le suivi de la relation commerciale avec le Partenaire.
- La durée du compte Utilisateur pour les accès au Site.
- 1 an pour les données de sécurisation du site.
- 3 mois après la fin de la formation.
- 5 ans pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et 5 ans en cas de fraude à l'assurance.
- 10 ans pour la surveillance du portefeuille.
- 12 mois pour l'amélioration continue des services (6 mois maximum pour les enregistrements téléphoniques).
- Selon les durées de conservation et de prescription applicables et notamment 10 ans à des fins comptables pour l'exécution des obligations légales.
- 25 mois pour les données issues de l'utilisation des cookies.
- 5 ans pour le contrôle et le pilotage d'activité.

e) Quels sont les droits du Partenaire et de l'Utilisateur ?

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Partenaire (ou ses représentants s'il est personne morale) ou l'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (des données inexacts, incomplètes, équivoques, périmées ou dont le traitement serait illicite), d'opposition, de limitation du traitement (dans les cas prévus par la loi) et de portabilité (dans les cas prévus par la loi) des données qui le concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et à la communication de ses données après son décès.

Le Partenaire (ou ses représentants s'il est une personne morale) ou l'Utilisateur peut exercer ses droits en contactant le Délégué à la protection des données d'APRIL Courtage par courrier postal : APRIL Courtage - Délégué à la Protection



des Données – 114 boulevard Marius Vivier Merle – 69487 LYON Cedex 03 – France ou par e-mail : dpo.aprilcourtage@april.com. (Pour pouvoir donner suite à sa demande, une copie de sa pièce d'identité pourra lui être demandée.)

Le Partenaire (ou ses représentants s'il est une personne morale) ou l'Utilisateur peut déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés, en ligne ou par voie postale, s'il estime après avoir contacté le Délégué à la Protection des Données, que ses droits ne sont pas respectés.

Dans les cas ci-dessous, le Partenaire (ou ses représentants s'il est une personne morale) ou l'Utilisateur peut exercer ses droits comme suit :

Dans les cas de traitements de surveillance (Pour la lutte contre le blanchiment de capitaux ; Pour la lutte contre le financement du terrorisme ; Pour l'application des sanctions financières) : le droit d'accès s'exerce auprès de la CNIL - Commission Nationale Informatique et Liberté - 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Dans les cas où le consentement est requis, le Partenaire (ou ses représentants s'il est une personne morale) ou l'Utilisateur a le droit, à tout moment, de retirer son consentement. Mais attention, le retrait du consentement ne remet pas en cause les traitements déjà effectués.